

TRANSCRIPTION VIDÉO

Bruce Ross

Chef de groupe, Technologie et exploitation

Technologie et exploitation

L'époque actuelle est très stimulante pour le secteur des services financiers.

L'évolution technologique transforme les modèles d'affaires et les attentes des clients quant à la façon de traiter avec leur institution financière.

Voilà une formidable occasion à saisir pour RBC.

Nous disposons à l'échelle mondiale d'une importante division de TI qui traite quotidiennement près de 380 millions d'opérations.

Nos clients s'attendent à ce que nous leur offrions de la sécurité... mais aussi des choix, des services efficaces, ainsi qu'une flexibilité complète en ce qui a trait au mode d'accès utilisé, peu importe l'heure ou le lieu.

L'équipe Technologie et exploitation investit dans son effectif et dans ses systèmes afin d'accroître sa souplesse pour l'avenir.

Nous investissons dans notre capacité à mieux servir notre clientèle... en misant sur les technologies émergentes pour devenir plus efficaces et en suivant de très près l'évolution des préférences des clients.

Je suis très enthousiaste, car je sais que la qualité de notre effectif et l'efficacité de notre stratégie font en sorte que nos clients continueront de choisir RBC.

Mise en garde :

Le présent document contient des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les « mesures refuge » (safe harbor) de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment à ces déclarations, étant donné que nos résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs de risque. Des renseignements supplémentaires sur nos déclarations prospectives et facteurs de risque se trouvent à la rubrique Mise en garde au sujet des déclarations prospectives de la section Rapport de gestion de notre Rapport annuel 2014.

